

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Sels inorganiques

Code Eural	06 03 14
Code déchet	309006

DESCRIPTION

Sels inorganiques, identifiés, solides ou en solution, dans des conditionnements > 5 litres.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- Point d'éclair : > 61 °C

Conditions générales :

- Emballés dans des conditionnements en plastique en bon état d'une contenance supérieure à 5 litres
- La composition du flux de déchets est clairement mentionnée sur l'emballage
- Pas d'objets étrangers (tels que chiffons, bois, plastique, pierres, boulons, amiante,...)
- Pas de produits fortement réactifs, produits causant des nuisances olfactives, produits réagissant violemment avec l'eau
- Pas de produits toxiques, produits oxydants, produits carcinogènes, produits inflammables
- Pas de produits organiques
- Pas de cyanides
- Pas de sels de nitrates
- Pas de sels d'ammonium